

1188 Gimel, le 20 août 2012

CONSEIL COMMUNAL  
DE GIMEL

## RAPPORT

sur le préavis municipal No 04-2012  
présenté au Conseil Communal en sa séance du 29 août 2012

### **Extension réseau communal du gaz et télé-réseau SEFA - Bauloz**

Monsieur le Président,  
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Jean-Luc Bignens, président  
Anne Fischer  
Stéphanie Le Coultre  
Pascal Martin  
Michel Jaccard, rapporteur

s'est réunie à 3 reprises, soit :

- le 24 juillet 2012 avec Madame la Syndique et M. Damien Morand, ingénieur du bureau SABERT SA, chargé du projet. afin de prendre connaissance des informations complémentaires et de poser ses questions.
- le 15 août pour l'étude du projet.
- le 20 août avec Madame la Syndique pour éclaircir quelques points puis finaliser le rapport.

La Commission est satisfaite des réponses obtenues et remercie Madame la Syndique et M. Morand pour leur disponibilité et les informations fournies, ainsi que M. Armand Vonnez, secrétaire municipal adjoint, pour ses recherches et la mise à disposition des éléments statistiques.

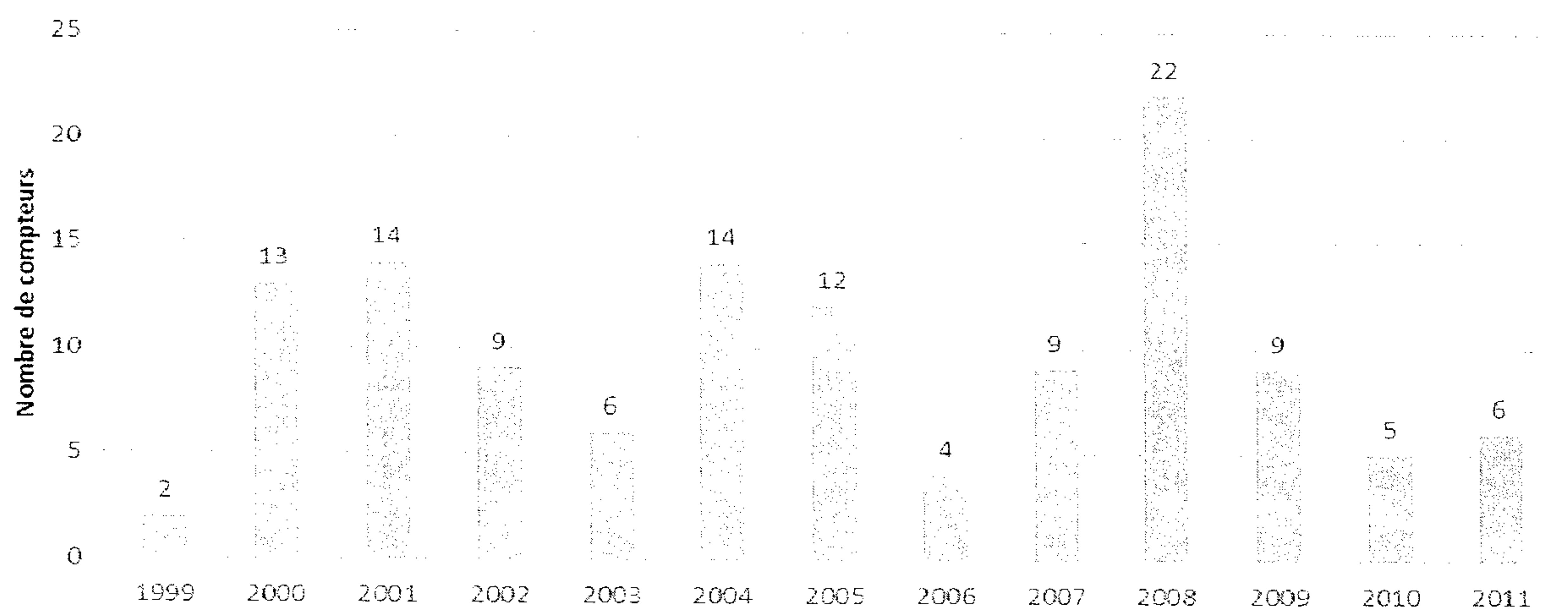
D'autre part, certains membres de la commission ont assisté aux séances organisées par la Municipalité pour informer les propriétaires touchés par les travaux de fouilles et pour la présentation de la SEFA.

#### **Extension du réseau communal du gaz.**

Madame la Syndique nous a expliqué que la Commune, actionnaire de Valgaz SA, avait pour objectif d'étendre le réseau du gaz sur l'ensemble du territoire communal, y compris Bauloz. Nous pouvons toutefois nous étonner que cette intention ne figure pas dans le plan d'investissement à 5 ans qui nous a été présenté en décembre dernier.

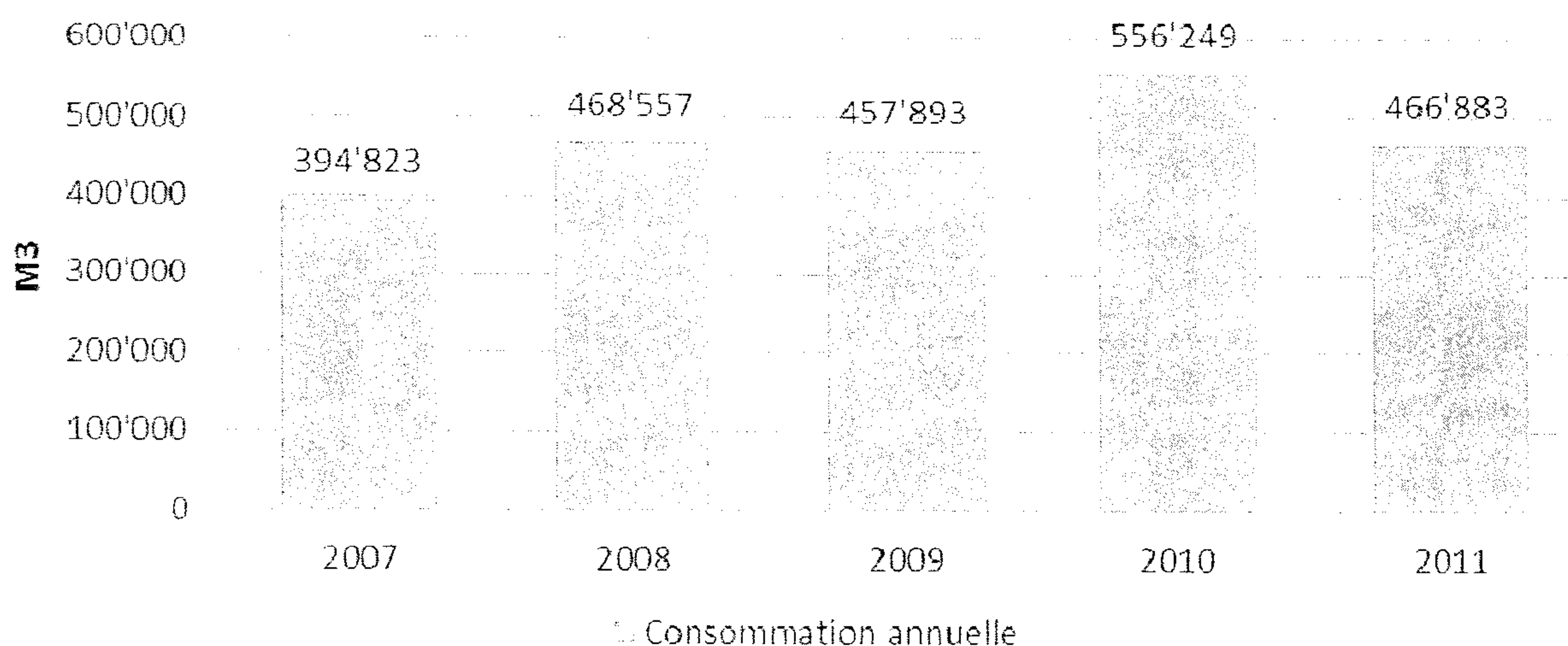
De 1999 à fin 2011, 125 compteurs ont été installés à Gimel, soit environ 15% des ménages. Le graphique ci-dessous indique les installations annuelles.

### Compteurs installés par années de 1999 à 2011



A titre informatif, voici l'évolution de la consommation du gaz à Gimel durant les années 2007 à 2011 :

### Consommation annuelle en m3



Lors d'un sondage auprès des ménages du quartier de Bauloz, environ 13 d'entre eux répondaient positivement au gaz. Nous pouvons qualifier ce résultat de modeste en regard de la population concernée et du montant de l'investissement. Il est même très probable que parmi ces réponses positives, certaines n'étaient pas motivées par un besoin immédiat, mais vues plutôt dans le cadre d'un investissement futur lors d'une rénovation ou du remplacement du système de chauffage.

Il faut par contre prendre en considération que, parmi les intéressés, se trouve l'EMS Soerensen qui s'est engagé à se raccorder au gaz pour le prochain hiver.

Il est évident que, dans les années à venir, plusieurs propriétaires se verront dans l'obligation de rénover leur installation de chauffage devenue obsolète, ou de passer à un autre système pour ceux qui seront confrontés à trouver une alternative au chauffage électrique.

Le chauffage au gaz pourra alors être une solution parmi d'autres, telles que les pompes à chaleur par exemple ou autres nouveautés technologiques à venir.

Selon l'ingénieur, le réseau installé pourrait être compatible, moyennant adaptation, avec une production locale de biomasse. Ceci nous semble important à signaler puisqu'il s'agirait alors d'une énergie renouvelable.

L'extension du réseau communal du gaz au quartier de Bauloz doit donc être considérée comme un investissement à long terme auquel les intéressés pourront se raccorder quand ils le souhaiteront.

Selon Madame la Syndique un retour financier peut être attendu à travers les rétrocessions de consommation accordées par Valgaz SA, dont la première est tombée en 2011 pour CHF 103'413.98 HT. Toutefois, le mode de calcul de ces rétrocessions ne nous a pas été clairement expliqué, et la certitude d'une répétitivité n'a pu nous être donnée. C'est pourquoi la commission considère cette éventuelle source de revenu comme aléatoire et ne peut se prononcer sur ce point.

### **Téléréseau SEFA**

La population de Bauloz s'est manifestée à plusieurs reprises pour demander une amélioration du réseau multimédia afin de pouvoir bénéficier d'une vitesse de communication sensiblement plus élevée et d'offres de réception de télévision modernes. Comme le mentionne le préavis, la Municipalité avait en mains une offre de Swisscom pour amener la fibre optique à Bauloz, ce qui aurait effectivement répondu à la demande des habitants. Il est toutefois évident que cette offre ne pouvait pas être combinée avec l'extension du gaz.

Nous pouvons donc comprendre que la Municipalité privilégie une solution combinée dans laquelle la SEFA apporte une contribution financière de CHF 131'770.-.

Il faut toutefois noter que pour les habitants de Bauloz, les 2 solutions n'ont pas le même poids, puisqu'ils devront déboursier CHF 2'500.- pour se raccorder à la SEFA, alors que le raccordement SWISSCOM ne leur aurait rien coûté. De plus, leur liberté de choix de l'opérateur devient inexistante. Ceci pourrait freiner quelque peu l'intérêt pour la SEFA.

### **Forfait de raccordement**

Les forfaits de raccordement promotionnels pendant la période de 13 mois après la fin des travaux sont clairement mentionnés dans le préavis municipal. La commission a tenu à clarifier qui pourra bénéficier de ces forfaits, étant donné que de nombreuses propriétés se trouvent hors du périmètre dessiné sur le plan accompagnant le préavis. Madame La Syndique nous a confirmé que tous les habitants de Bauloz, quelle que soit leur situation géographique pourront bénéficier de ces tarifs à condition que l'installation soit raccordée et en fonctionnement dans ce délai de 13 mois.

**Réserve de la commission :**

La commission ayant connaissance de désaccords de certains propriétaires touchés par le tracé des fouilles actuellement prévu, ne se considère pas compétente pour émettre un avis ou juger du bien-fondé de ce tracé. Elle recommande à la Municipalité, en cas d'acceptation de ce préavis par le Conseil, de traiter les éventuels problèmes avec les propriétaires concernés afin de trouver la meilleure solution et éviter des recours qui pourraient coûter beaucoup de temps.

**Conclusion :**

En conclusion, la Commission unanime recommande au Conseil d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés pour un montant total selon devis estimatif général de CHF 382'320.- sous réserve des conclusions du rapport de la Commission des Finances sur l'ensemble des éléments financiers.

Jean-Luc Bignens, président

Anne Fischer

Stéphanie Le Coultre

Pascal Martin

Michel Jaccard, rapporteur

